

La « Communication à chaud »

HISTORIQUE

- **L'engagement de Progrès de 1990** avec ses 9 principes, généralisé en Rhône-Alpes dès 1991
- **La loi du 30 juillet 2003** relative à la prévention des risques : les CLIC
- **Charte mondiale du Responsible Care®**
«dialogue et travail avec tous les interlocuteurs pour comprendre leurs inquiétudes et y répondre».

La « Communication à chaud »

CONTEXTE & OBJECTIFS

- L'industrie chimique doit maîtriser les risques liés aux produits manipulés, aux opérations industrielles et aux transports pour assurer la sécurité des personnes et des biens. C'est sa responsabilité.
- Les riverains, la société civile ne connaissent pas (ou peu) les efforts déployés par les industriels dans la prévention des risques et sont donc sensibles aux incidents et événements qu'ils perçoivent souvent comme potentiellement graves.
- Les accidents majeurs ont ébranlé l'opinion et demeurent présents dans les esprits.

La « Communication à chaud »

CONTEXTE & OBJECTIFS

- Les industriels communiquent lors d'accidents graves, mais l'absence d'information en dehors des crises majeures suscite interrogations, craintes et alimente la rumeur. Un simple incident peu relancer la polémique.
- La communication sur les événements perçus de l'extérieur instaure le dialogue et forge la confiance dans le temps.

La « Communication à chaud »

CONTEXTE & OBJECTIFS

- Même si la probabilité d'accident majeur est très faible (techniques et organisation). Le risque zéro n'existe pas.

d'où une première mission des acteurs de la prévention : réduire les risques à la source, la fréquence et la gravité des accidents.

et une seconde mission : développer un dialogue approfondi avec la société civile.

Réponse = Communiquer pour dialoguer

La « Communication à chaud »

PRINCIPE DE LA DEMARCHE

En décembre 2006, l'Union des Industries Chimiques a lancé l'initiative "Communication à chaud" qui vise à :

- Encourager les industriels à une démarche de transparence fondée sur le volontariat sans dimension réglementaire,
- Informer rapidement et systématiquement le public en cas d'incident.

La « Communication à chaud »

L'INFORMATION

QUI

- **Qui communique ?** L'exploitant.

QUOI

- **Quoi ?** Incidents notables et/ou perçus de l'extérieur (bruits, odeurs, feux, rejets accidentels, fuites : indices de matières dangereuses relâchées).

VERS QUI

COMMENT

SUITE

- **Vers qui ?** Riverains, élus, presse.
- **Comment ?** Un communiqué de presse.
- **Suite ?** Communication complémentaire sur les paramètres indisponibles « à chaud », si nécessaire.

La « Communication à chaud »

TRANSPARENCE

- Communication factuelle en toute transparence.
- Présentation des faits, compréhensible par le grand public.
- Pas de communication technique ou d'expert.
- Intensité de l'incident et conséquences potentielles.
- Indice de matières dangereuses relâchées suivant échelle européenne.

La « Communication à chaud »

DIALOGUE

- Au travers de la « communication à chaud » susciter un dialogue permanent
- Favoriser l'identification d'interlocuteurs privilégiés

→ But : Favoriser le dialogue permanent pour construire la confiance donc l'acceptabilité

La « Communication à chaud »

AMBITION

La profession s'engage donc à :

- Promouvoir l'action volontaire sans réglementation : témoignage d'une volonté de communiquer et d'une posture de transparence.
- Travailler vers une meilleure acceptabilité de nos activités et démontrer que nous sommes une industrie responsable.

Pourquoi un indice de matières dangereuses relâchées ?

- C'est le premier des 4 indices de l'échelle européenne
- Intègre une échelle de 1 à 6, plus facile à exprimer que des caractéristiques matières ou des quantités exprimées en tonne ou kg
- Eviter certaines exagérations,
Objectivité des critères


Mieux partager la culture des risques industriels

Intérêts et difficultés de l'indice ?

- Objectivité des critères \Rightarrow relativiser
- Amalgame matières relâchées et conséquences humaines, environnementales
- Certains paramètres sont indisponibles à chaud
- Ne traite pas les « évènements » sans effet, ni conséquence

Partager même référentiel

L'indice « matières dangereuses relâchées »


-  Composé des paramètres :
 - **Q1** : quantité de matières Seveso relâchées / seuil haut Seveso
 - **Q2** : équivalent TNT en cas d'explosion
- échelonnement :

niveau	1	2	3	4	5	6
Q1 en %	<0,1	0,1 à 1	1 à 10	10 à 100	1 à 10 seuils	> 10 seuils
Q2 en t	<0,1	0,1 à 1	1 à 5	5 à 50	50 à 500	> 500

le niveau de l'indice « matières dangereuses relâchées » correspond au niveau le plus élevé atteint par l'un des 2 paramètres Q1 ou Q2

Enseignement avant lancement opération

Source BARPI

-  54 évènements mettant en jeu des matières visées par SEVESO
- 48 indices déterminés en temps opportun
- 5 ont fait l'objet d'un réajustement après analyse détaillée
- Pas de litige avec l'exploitant

L'indice a été déterminé rapidement (90 % cas) – peu de réajustements

Exemples

. Cas : fuite de chlore estimée entre 25 et 250 Kg



Seuil haut SEVESO du chlore = 25 tonnes

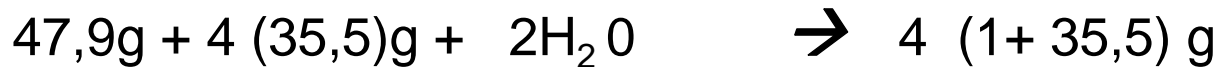
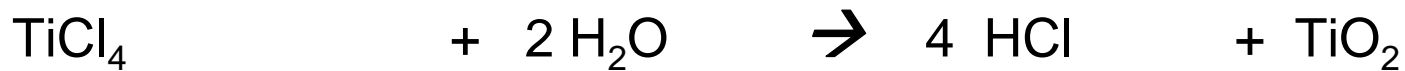
<i>niveau</i>	1	2	3	4	5	6
Q1 en %	<0,1	0,1 à 1	1 à 10	10 à 100	1 à 10 seuils	> 10 seuils
Chlore	<25 kg	25 à 250kg	0.25 à 2.5t	2.5 à 25t	25 à 250t	> 250t

L'indice de matières dangereuses relâchées est de 2 sur 6

Exemples

Rejet au dépotage de moins de 400 kg TiCl_4

TiCl_4 s'hydrolyse au contact de l'humidité de l'air pour former HCl



HCl

Seuil haut Seveso TiCl_4 = **500 t** (réagit violemment au contact de l'eau)

Seuil haut Seveso HCl (gaz liquéfié) = 250t >> non pertinent

Seuil haut Seveso HCl (toxique) = **200t**

Exemples $TiCl_4$

<i>niveau</i>	1	2	3	4	5	6
Q1	<0,1%	0,1% à 1%	1% à 10%	10% à 100%	1 à 10 seuils	> 10 seuils
$TiCl_4$	<500kg	0,5 à 5t	5t à 50 t	50 à 500t	500 t à 5000t	> 5000t
HCl (T)	<200kg	0,2 à 2t	2t à 20 t	20 à 200t	200 t à 2000t	> 2000t

L'indice de matières dangereuses relâchées est de 2 sur 6

Exemples Salindres

<i>niveau</i>	1	2	3	4	5	6
Q1	<0,1%	0,1% à 1%	1% à 10%	10% à 100%	1 à 10 seuils	> 10 seuils
HF	<20kg	20 kg à 200 kg	0,2t à 2 t	2 à 20t	20 t à 200t	> 200t
HCl (T) SO2 (T)	<200kg	0,2 à 2t	2t à 20 t	20 à 200t	200 t à 2000t	> 2000t